



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secretariat
B. P. 3243

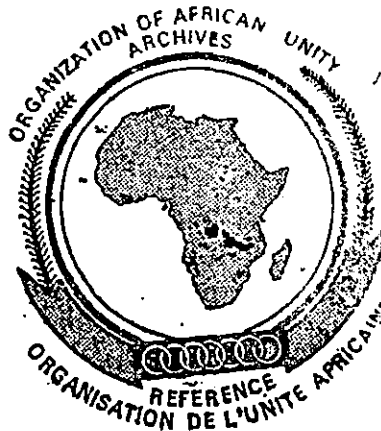
Addis Ababa ••••• اديس ابابا

ORIGINAL : ANGLAIS

CM/1153 (XXVII)

CONSEIL DES MINISTRES
TRANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
NAIROBI, KENYA
15 - 21 JUIN 1981

REUNION DU SECRETARIAT DE L'OUA
ET DES SECRETARIATS DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES
13 et 15 AVRIL 1981



CM 1153

MICROFICHE

REUNION DU SECRETARIAT DE L'OUA ET DES SECRETARIATS DES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES

13 et 15 AVRIL 1981

Conclusions et Recommandations

Information

1. On a estimé que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées (en particulier l'UNESCO) devraient continuer de prêter leur concours à la Pan African News Agency (PANA) pour l'échange d'informations et la formation. Le PANA devrait envisager l'envoi de correspondants permanents à New York, Genève et Washington, et devenir le mécanisme qui relayerait vers les Etats membres et la communauté internationale tout entière les informations intéressant l'Afrique.
2. L'OUA a été invitée à faire connaître ses vues aux réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) afin de mobiliser les organes d'information des Nations Unies sur les questions qui intéressent l'Afrique ; ce serait aussi un moyen de sensibiliser aux questions africaines les activités des services d'information des Nations Unies.
3. Pour donner suite aux recommandations de la réunion de Nairobi, l'OUA, qui a qualité d'observateur auprès des Nations Unies, a été invitée à solliciter sa participation comme observateur aux travaux du Comité de l'information.
4. L'OUA a été invitée à faire des efforts pour encourager les correspondants africains à faire sentir leur présence aux Nations Unies. Celles-ci, pour leur part, offriraient toute l'assistance et la coopération possibles pour faciliter leur travail.
5. Les participants sont convenus que l'OUA :
 - a) devrait faire connaître ses activités et envoyer en temps utile tous ses communiqués de presse à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées ;
 - b) devrait inviter à ses conférences de presse les chefs de mission et de délégation et les représentants des organismes des Nations Unies ;
 - c) devrait bien accueillir la publication d'articles sur les questions qui intéressent l'Afrique dans les revues que font paraître l'ONU et les autres organismes des Nations Unies.

6. Il a été convenu aussi que, quand l'OUA aurait une radio, il devrait y avoir un échange systématique de programmes avec le service de la radio de l'ONU et des autres organismes des Nations Unies qui produisent des programmes de radio. Il a été reconnu que l'ONU devrait établir une association et une coopération étroites avec la radio de l'OUA.

7. On a émis l'opinion que l'OUA devrait renforcer son mécanisme d'information et prendre l'initiative de la propagande pour l'Afrique et sur l'Afrique plutôt que compter sur autrui pour ses relations publiques. La collaboration du système des Nations Unies devait être considérée comme un complément aux activités d'information de l'OUA sur les questions relatives à l'Afrique.

Recherche

8. Il importait de coordonner la recherche concernant le développement, la science et la technique dans le système des Nations Unies et de faciliter l'accès de l'OUA aux résultats de ces travaux. Il fallait considérer le Plan d'Action de Lagos comme un cadre pour le choix des études pertinentes, qui devraient être portées à l'attention du secrétariat de l'OUA. Il serait utile d'échanger des visites, de déterminer les études les plus utiles et de convenir de lignes de recherche.

9. Il fallait entreprendre de nouveaux travaux de recherche et, en particulier, de recherche appliquée dans les domaines de l'agriculture, des denrées alimentaires, de l'industrie, de l'énergie, du commerce, de la technologie, etc., compte tenu des travaux déjà en cours et en consultation avec les secrétariats de l'OUA et des institutions spécialisées intéressées.

10. Les institutions de recherche et de formation existantes devaient être renforcées et certaines institutions nationales devaient être reconnues à l'échelon sous-régional et régional. Les programmes et les centres de recherche africains (sous-régionaux et régionaux) devaient, si l'on voulait les renforcer, mobiliser des ressources à l'échelon international, avec l'aide de l'ONU et des institutions ; l'approbation par l'OUA des programmes africains serait aussi utile dans les efforts visant à obtenir des fonds grâce à des contributions volontaires.

Formation

11. S'agissant de la formation, l'ONU et les institutions spécialisées devaient continuer d'orienter leurs programmes de formation vers les besoins des pays d'Afrique et établir un lien entre ces programmes, d'une part, et les études en cours sur des questions importantes, ainsi que les négociations internationales, d'autre part.

Il fallait mettre l'accent, à cet égard, sur la formation dans le cadre des programmes de développement de la main-d'oeuvre en fonction de priorités déterminées, et sur la complémentarité des activités de formation au sein de la région africaine. La formation était un moyen important de diffuser les résultats de la recherche, et elle pouvait aider les représentants et les autres personnes intéressées dans les négociations internationales.

12. Il a été demandé aux institutions des Nations Unies de fournir des renseignements sur les efforts de formation accomplis dans le cadre du système des Nations Unies en temps voulu pour faciliter la désignation de candidats.

13. Il a été convenu qu'il serait utile que le secrétariat de l'OUA définisse des priorités en matière de formation, compte tenu de ses travaux, de manière que les institutions des Nations Unies puissent voir comment elles pourraient contribuer le mieux à la formation de fonctionnaires nationaux, de diplomates et de fonctionnaires du secrétariat de l'OUA. A ce propos, l'OUA a signalé qu'une étude complète sur les activités de formation au siège de l'OUA et dans les bureaux régionaux venait d'être effectuée par des experts et qu'elle serait communiquée à l'ONU et à toutes les institutions dès qu'elle serait publiée. L'espoir a été exprimé que l'ONU et les institutions spécialisées seraient alors en mesure de faire des offres concrètes d'assistance dans ce domaine.

14. L'OUA a demandé aux organisations internationales d'envisager la possibilité de fournir une assistance pour la formation de cadres des mouvements de libération dans les divers secteurs selon leurs besoins. L'UNESCO a confirmé qu'elle était prête à fournir une aide à cet égard, dans le cadre de la stratégie déjà établie pour le développement du potentiel de main-d'oeuvre des mouvements de libération. S'agissant des projets de développement au titre de l'aide, aux Mouvements de Libération Nationale, l'on a estimé que les agents chargés des projets respectifs devraient aider les mouvements de libération dans la préparation des premières ébauches des documents pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes de l'ONU et aux besoins des Mouvements.

Personnel

15. Il y avait certaines conclusions à tirer des déclarations liminaires concernant la représentation africaine aux Nations Unies. Tout d'abord, la prise en compte des contributions des Etats Membres dans laddétermination des pourcentages souhaitables en matière de représentation et la prétention de certains Etats à contrôler le personnel sous prétexte qu'ils paient une part importante du budget allaient, l'une et l'autre, à l'encontre des intérêts africains. Les postes occupés par des ressortissants de pays d'Afrique étaient, par conséquent, moins nombreux et moins élevés que ceux auxquels ils pouvaient prétendre.

16. S'agissant des questions relatives au personnel, l'OUA a proposé qu'il soit tenu compte des quotas et de la représentation établis non seulement pour les pays et les régions mais aussi au niveau des instances de prise de décision, des catégories P5 à D2 pour s'assurer une représentation équitable des différentes régions membres des Nations Unies.

17. On a mentionné que, dans certains cas, des gouvernements africains avaient exprimé quelque réticence à accepter des experts africains et, dans ce contexte, on a prié instamment les gouvernements africains d'accepter des experts africains lorsqu'on leur en proposait. S'il arrivait que d'autres régions n'acceptent pas des experts ou des chefs de mission africains, les pays africains pourraient décider de refuser d'accepter des experts de ces régions. Il était de la plus grande importance que les experts et les chefs de mission africains soient protégés contre les tracasseries auxquelles ils pouvaient être en butte, le cas échéant, de la part des autres membres du personnel.

18. Si les pays africains fournissaient des experts associés, leur accès aux organismes des Nations Unies en serait facilité.

19. Pour répondre aux objections de certains gouvernements africains qui craignent de favoriser l'exode des compétences en laissant leurs ressortissants entrer dans les secrétariats des organismes des Nations Unies, le secrétariat de l'OUA devrait essayer de convaincre les gouvernements africains de participer au Programme Tokten du PNUD (Transfer of know-how through Expatriate Nationals of Developing Countries) destiné à faciliter le transfert des techniques par les ressortissants expatriés des pays en développement. Grâce à ce programme, les experts des Nations Unies peuvent retourner travailler dans leur propre pays pendant une courte période de trois à six mois environ dans le cadre des Nations Unies.

Situation des réfugiés

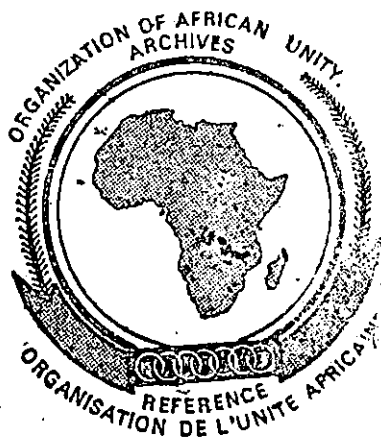
20. L'OUA a suggéré que, pour donner suite à la fructueuse Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (CILRA), une réunion inter-institutions se tienne dès que possible dans le cadre du système des Nations Unies afin de coordonner les apports des diverses institutions et de réexaminer leurs rôles, leurs politiques et leurs programmes en faveur des réfugiés en Afrique. L'OUA a également indiqué son intention d'organiser dans un proche avenir un atelier réunissant tous les organismes non gouvernementaux et les organisations bénévoles qui jouent un rôle important dans les programmes d'assistance aux réfugiés en Afrique, afin d'intensifier au maximum les efforts déployés en faveur de ces réfugiés.

21. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés a annoncé que des arrangements étaient en cours pour convoquer à Genève, au mois de mai de cette année, une réunion des organisations non gouvernementales du monde entier qui s'occupent des réfugiés ; il s'est chargé de transmettre la demande de l'OUA pour participer à cette réunion. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a également accepté, en plus des consultations pratiques actuellement menées par son Bureau avec les institutions concernées des Nations Unies, d'étudier la possibilité d'organiser une réunion annuelle de toutes les agences participant aux activités menées en faveur des réfugiés, au cas où cela pourrait être utile dans la recherche d'une maximisation des efforts déployés en faveur des réfugiés en Afrique.

22. Tout en convenant qu'une réunion interinstitutions sur les réfugiés était souhaitable dans un proche avenir pour étudier la coordination des apports des diverses institutions, on a estimé que, pour donner suite à la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (CIARA), il était indispensable que les trois responsables de cette conférence tiennent des consultations sur la manière d'utiliser au mieux les contributions versées pour l'assistance aux réfugiés. On a donc recommandé la reprise et le maintien de consultations tripartites (ONU - OUA - HCR) à tous les niveaux appropriés.

Assistance aux mouvements de libération

23. Tout en reconnaissant le rôle joué par les divers organismes des Nations Unies dans l'aide apportée aux mouvements de libération, on a estimé que ces organismes pourraient faire davantage, compte tenu du fait que certaines agences sembleraient dépendre du PNUD pour leur financement. En particulier, les invitations aux réunions et aux conférences organisées par les organismes des Nations Unies devraient toujours être accompagnées de tickets et des indemnités de subsistance nécessaires pour permettre aux représentants des mouvements de libération d'y participer. Les organismes des Nations Unies devraient soumettre au Comité de Libération de l'OUA, au début de chaque année, des renseignements sur le calendrier des réunions, et l'OUA devrait être priée d'indiquer, dans les limites des crédits disponibles, les réunions pour lesquelles une aide devrait être accordée en priorité afin de permettre aux représentants des mouvements de libération nationale d'y participer.



24. Lorsqu'une assistance en nature était accordée aux mouvements de libération, il était indispensable de prendre les dispositions voulues pour permettre à cette assistance d'atteindre sa destination au lieu d'en laisser la responsabilité aux différents États de première ligne. Il fallait aussi que les autorités concernées soient alertées assez longtemps avant l'arrivée de cette assistance pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires à son dédouanement.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-06

Meeting of the OAU Secretariat and the Secretariats of the Secretariats of the UN System

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10176>

Downloaded from African Union Common Repository